

Compte rendu réunion du conseil municipal du 26 août 2019

Présents : MMES AMALRIC, BEDRUNE, BERNARD, RISPOSI, ROMIGUIERE, COUVIGNOU, MM. ARSAC, BONNEFOUS, DIEUDE, FORESTIER, GANTOU, GAZAGNE, MAZENC-RAFFIS, MONTOYA, BESSOLES.

Procuration : Mme LOUPIAS à M. ARSAC

Absents et excusés : Mme MARCQ, M. GLANDUS

Monsieur Hervé MAZENC-RAFFIS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire

- **Le compte rendu de la réunion du 17 juin 2019** est approuvé à l'unanimité
- **Décisions prises par délégation**
 - Déclaration à l'assurance du recours gracieux concernant une construction et contact avec l'avocat
- **Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de Rodez agglomération dans le cadre d'un accord local**

M. le Maire indique qu'il est prévu deux possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire :

- une procédure de droit commun
- une procédure reposant sur un accord local

Afin de conclure cet accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire, par délibérations concordantes.

La composition actuelle du conseil communautaire de Rodez agglomération repose sur un accord local. Il est proposé d'envisager un nouvel accord local fixant à 50 le nombre de sièges avec 2 sièges pour la commune du Monastère.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition des sièges proposée.

- **Remboursement des fonds de concours versés par la commune à Rodez agglomération pour les conteneurs enterrés**

M. le Maire rappelle que Rodez agglomération, compétente en matière de collecte de déchets ménagers, a implanté 10 dispositifs de collecte, enterrés et semi-enterrés, sur la commune du Monastère. Dans ce cadre, Rodez agglomération a sollicité la commune pour le versement d'un fonds de concours à hauteur de 20 000 € H.T.

Une décision du 25 juin 2019 du conseil de communauté de Rodez agglomération a été prise permettant aux communes d'être remboursées.

Après avoir entendu les explications, le conseil municipal approuve le remboursement de ce fond de concours d'un montant de 20 000 € H.T.

- **Point financier année 2019**

M. le Maire donne la parole au Maire Adjoint en charge des finances.

M. MONTOYA présente un point sur le budget. Il indique que les dépenses et les recettes sont conformes aux prévisions du budget primitif.

En section d'investissement, les dépenses ont été réalisées conformément au tableau présenté lors du vote du budget. Il attire l'attention sur les points suivants :

- L'aire de jeux et le terrain multi-sports n'ont pas été prévus en totalité
M. MONTOYA indique qu'il faudra probablement prendre une décision modificative pour réajuster le montant et tenir compte des subventions attribuées.
- En ce qui concerne les chapitres 21 et 23, il liste les principales dépenses effectuées et indique une dépense imprévue, à savoir l'installation d'un colombarium en raison d'une forte demande. Il rappelle également que la fin de la procédure de reprise des concessions au cimetière de l'Abbaye nécessite la construction d'un ossuaire.
- M. MONTOYA rappelle qu'en raison du remboursement du fonds de concours versé par la commune à Rodez Agglomération et de la suppression de participation de la commune pour les conteneurs enterrés, le chapitre 20 sur l'installation des conteneurs sera à supprimer.

Il indique aussi qu'à ce jour, 51 638 € ont été réalisés sur les chapitres 21 et 23 et que les dépenses sont conformes aux prévisions.

M. MONTOYA présente ensuite un tableau et un graphique permettant de constater l'évolution de la dette jusqu'en 2028 avec une baisse régulière. En raison des dépenses d'investissement à venir et de la baisse de l'endettement pour la commune, un recours à l'emprunt pourrait être envisagé.

- Mise en accessibilité et réaménagement de l'école

M. le Maire annonce que des nouvelles estimations de la maîtrise d'œuvre ont été réalisées concernant les travaux de mise en accessibilité et réaménagement de l'école.

Initialement estimés à 864 700€ H.T., les travaux de l'école ont évolués à la hausse à la suite des modifications apportées. La nouvelle estimation des travaux est portée à 1 157 000€ H.T.

Il est proposé le plan de financement ci-dessous, après estimation du DCE :

DEPENSES			RECETTES			
DESIGNATION	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.	DESIGNATION	TAUX	MONTANT H.T.	
					Tranche 1	Tranche 2
Etat des lieux	1 900	2 280	Etat (DETR ou DSIL)	40%	400 668	131 372
Coût d'objectif travaux	1 157 000	1 388 400	Rodez Agglomération	15%	150 250,50	49 264,50
Maîtrise d'œuvre	115 700	138 840	Département	15%	150 250,50	49 264,50
Bureau de contrôle	19 000	22 800	Région	10%	100 167	32 843
RVAT	12 000	14 400	Autofinancement	20%	200 334	65 686
Coordination SPS	10 000	12 000				
Etudes géotechniques	3 000	3 600				
Diagnostic amiante	1 500	1 800				
Damage d'ouvrage	10 000	12 000				
TOTAL	1 330 100	1 596 120		100%	1 001 670	328 430

En raison de ces nouvelles estimations, M. le Maire indique que la consultation des entreprises n'a donc pas été lancée et qu'après rencontre des services de la préfecture pour la DETR, il a été demandé à la maîtrise d'œuvre d'envisager la réalisation des travaux en 2 tranches.

M. le Maire précise que le permis de construire du projet de mise en accessibilité et réaménagement de l'école a été déposé le 16/07/2019, la consultation des entreprises sera réalisée le 15/10/2019, l'attribution des marchés est prévue le 09/12/2019 et le dépôt des dossiers d'aides les 30/10/2019 et 15/12/2019.

Il rappelle que le montant de la DETR pour ce projet s'élève à 400 668 €. Le choix pour la commune de réaliser ces travaux en deux tranches permettrait non seulement de maintenir le montant de DETR accordée pour la 1ère tranche mais également de demander la DETR sur la 2ème tranche.

M. le Maire indique que faire le choix d'un projet en deux tranches présente plusieurs avantages :

- Demander les aides en deux fois, pour les tranches 1 et 2
- étaler la dépense sur plusieurs exercices
- et surtout répondre dans les délais de l'Adap aux problèmes d'accessibilité, d'étanchéité et d'adapter la cantine à la hausse des effectifs.

Il présente sur plans les travaux réalisés avec définition par tranche et précise qu'il s'agit de poursuivre le projet déjà décidé.

En fonction des coûts réels et des aides obtenues, nous déciderons d'engager les travaux avec ce conseil municipal ou avec le futur.

M. le Maire rappelle que pour avoir les subventions attribuées par la région et le département, la consultation des entreprises doit être lancée pour retenir les entreprises.

Après délibération, le conseil municipal est favorable, à l'unanimité, à la poursuite du projet en 2 tranches.

- **Salle polyvalente d'animation avenant au lot 10 : chape carrelage**

M. le Maire rappelle que ce marché a été notifié au montant de 17 357.36€ H.T. et que la réalisation du plancher chauffant demande la mise en œuvre d'une chape fluide d'un montant de 7 560 € H.T. soit 1.1% du total des marchés (653 382.96€ H.T.). Même si les inscriptions budgétaires permettent d'assumer ce coût, la variation de ce marché étant supérieure à 5% du lot concerné, il convient de valider l'avenant présenté et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Après avoir entendu les explications et après délibération, l'avenant au lot 10 : chape carrelage d'un montant de 7 560 € H.T. est approuvé à l'unanimité.

- **Demande d'extension du bâtiment SDEL :**

M. le Maire indique avoir rencontré le Directeur de SDEL concernant un projet d'extension du bâtiment de l'entreprise. En raison de la forte progression de l'activité et des effectifs de l'entreprise, le Directeur de SDEL a demandé d'envisager une extension des locaux pour création d'une salle de réunion et d'un dépôt supplémentaire.

M. le Maire a présenté sur plan la situation actuelle et le projet d'extension. M. ARNAL architecte, ayant déjà travaillé en 2008 sur une extension au même endroit, a été contacté pour réaliser une esquisse.

Le projet consiste à créer une nouvelle salle de réunion et à agrandir le hangar pour stockage de matériel.

M. le Maire émet une hypothèse de coût des travaux à hauteur de 200 000 € H.T. Deux solutions sont exposées pour le financement de ces travaux :

- Soit la commune assure le financement de ces travaux et répercute ce coût sur le loyer de l'entreprise de l'ordre de 15000€/an pendant 15 ans. Dans ce cas de figure, l'opération serait neutre budgétairement et augmenterait l'endettement de la commune.

- Soit l'entreprise convient avec la collectivité d'un bail à construction d'une durée minimale de 18 ans. Dans ce cas de figure, le coût de ces travaux ne figure pas au budget de la commune et l'entreprise finance elle-même ce projet. Ce scénario amène 2 statuts différents sur une même unité foncière et semble compliqué. D'une part, la majorité des bâtiments serait propriété de la mairie et d'autre part, l'extension serait financée par l'entreprise qui en aurait la jouissance totale.

M. le Maire indique qu'un conseil juridique a été demandé pour nous aider à définir le porteur de projet : l'entreprise ou la Commune ?

Toutefois, il paraît souhaitable d'avoir un seul bail pour l'ensemble de l'unité foncière.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à l'unanimité à la maîtrise d'ouvrage communale, en répercutant le coût des travaux sur le loyer de l'entreprise et en signant un avenant au bail commercial en cours.

- **Recours contre le permis de construire, Côte de Rodez**

M. le Maire indique que le projet de construction d'un immeuble de 11 logements au 47 côté de Rodez fait l'objet d'un recours gracieux.

Il présente tout d'abord les documents du permis de construire (plans, photos) et précise qu'il a signé le permis le 11/06/2019.

Ensuite, il porte à connaissance les réceptions :

- de la pétition de riverains contre le permis de construire. Une réunion a été organisée en mairie avec les pétitionnaires et la participation de MM GANTOU, DIEUDE, BESSOLES
- du recours gracieux de MMES BERTRAND et BONNET en date du 2 août. Les principaux éléments de ce recours sont lus.

M. le Maire indique avoir contacté l'assurance et un avocat pour conseil. Ce dernier a conseillé de répondre négativement à ce recours gracieux.

Cette procédure pourrait déboucher sur un recours au tribunal administratif.

Afin de préparer cette éventualité, il est nécessaire d'autoriser M. le Maire à ester en justice.

Après délibération, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à ester en justice dans le cadre de ce dossier.

- **Dénomination des voies pour adressage**

M. le Maire indique que pour faciliter la distribution du courrier, mieux identifier les lieux à fournir aux services de secours ou médicaux, aux opérateurs de réseaux, les recherches GPS et SIG, la commune a obligation d'établir l'adressage de tous les bâtiments d'habitation et d'activité.

La compétence appartient au conseil municipal pour la dénomination des voies ou lieux-dits et au maire pour la numérotation.

M. le Maire précise que la commune est à jour pour les parties les plus urbaines et qu'il faut désormais se préoccuper des hameaux et des secteurs diffus. La dénomination des voies proposées est la suivante :

- ✓ Chemin de Banocres
- ✓ Chemin de Laubart
- ✓ Chemin de Bajaguet
- ✓ Chemin de Foulhoubous
- ✓ Chemin de Babissal
- ✓ Chemin de Combelles

- ✓ Chemin de Randeynes
- ✓ Chemin des Peyssières
- ✓ Chemin de Boutonnet
- ✓ Chemin de la Vayssière
- ✓ Prolongement du Chemin du Stade

Il présente des plans permettant de visualiser les nouvelles dénominations proposées avec la numérotation métrique qui permettra d'identifier les bâtiments existants et futurs.

La signalisation des voies sera réalisée par la commune, les numéros seront fournis, et des courriers guideront les riverains pour les démarches à mettre en œuvre.

Après délibération, le conseil municipal approuve les nouvelles dénominations de voies proposées.

- **Déclassement d'un chemin (ancienne Côte de Banocres)**

M. le Maire indique avoir rencontré les riverains d'un chemin rural jouxtant leurs propriétés côte de Banocres. Le plan projeté permet de définir la position de ce chemin. Il est constaté sa désaffectation et le manque d'intérêt de le conserver dans le domaine communal.

Après délimitation du chemin par un géomètre à la charge de la mairie, les frais de division et de notaire seront supportés par les acquéreurs.

M. le Maire indique que son déclassement pourrait être intégré dans l'enquête publique qui va être mise en œuvre prochainement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le déclassement de ce chemin rural.

- **Questions Diverses**

➤ **Rentrée scolaire et des associations**

Mme ROMIGUIERE, Maire Adjoint en charge des affaires scolaires et sociales, fait un point sur la rentrée de septembre 2019 :

- ✓ Actuellement, 137 élèves sont inscrits à l'école des 4 Rives.
- ✓ Mme Laurence MARIAUZOULS, nouvelle directrice de l'école, sera présente à l'école dès cette semaine.
- ✓ Les activités péri-éducatives démarrent le lundi 9 septembre, le programme envisagé sera :
 - Théâtre pour les PS/MS
 - Football pour les GS/CP/CE1
 - Taekwondo pour les CE2/CM1/CM2.
- ✓ En raison des nouveaux horaires à l'école, l'emploi du temps du personnel municipal a été réajusté. Il a été recruté un nouvel agent qui interviendra le vendredi.
- ✓ L'interphone de l'école a été remplacé, la sécurité sera renforcée par un contrôle d'accès permanent.

Le PEDT a été élaboré pour 3 ans et pourrait faire bénéficier l'AGAS d'un encadrement plus souple.

A la Grange aux enfants, les inscriptions sont arrivées en nombre, tout est complet pour le mercredi. L'AGAS est à la recherche d'animateurs.

M. MONTROYA indique que le premier forum des associations organisé par l'AGAS aura lieu le samedi 7 septembre à la salle de réunion du complexe du Puech.

➤ **Enquête déplacements**

M. le Maire indique que dans le cadre du diagnostic du programme Action Cœur de ville, Rodez agglomération réalise une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par ses résidents et ceux de communes limitrophes.

L'objectif est de mieux connaître les pratiques de déplacement des habitants afin d'identifier les actions à entreprendre.

Cette enquête se déroulera du 24 septembre au 21 décembre 2019.

➤ **Réunion déploiement fibre optique**

M. le Maire indique qu'Orange organise une réunion publique sur le déploiement de la fibre optique jeudi 29 août à 17h30 à la salle de réunion du complexe du Puech.